

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 7 octobre 2020
Convocation faite
Le 23 septembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{mes} Virginie ROGISSART (jusqu'au point 2020-09-229), Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART à partir du point 2020-09-230), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (à partir du point 2020-09-230, représentée par M^{me} Virginie D'AMARIO), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-09-231 Nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (NDSC 3) pour 2020 : versement du solde (fraction 2) de la troisième part (NDSC 3)

Vu les statuts de la Communauté, notamment l'article 7 relatif à la Dotation de Solidarité Communautaire, répartie en 4 parts,

Considérant la délibération n° 2020-06-095 du 24 juin 2020 décidant de verser aux sept communes saturant leur fraction 1 un acompte sur la NDSC 3 pour 2020,

Considérant la réunion des Maires concernés par la répartition de ce solde d'un montant de 244 948,69 €,

Entendu M. Robert ITUCCI poser une question au nom de M. Claude WALLENDORFF demandant si la répartition égalitaire est conforme au règlement récent,

Entendu le Président lui répondre que cette répartition n'impactera pas le Coefficient d'Intégration Fiscale de notre Communauté, et que cette répartition est conforme au règlement en vigueur,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de verser aux communes, le solde de la fraction 2 de manière égalitaire, comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Communes	Montant € NDSC 3 fraction 2
Anchamps	20 412,385
Charnois	20 412,385
Fépin	20 412,385
Foishes	20 412,385
Fromelennes	20 412,385
Ham sur Meuse	20 412,385
Hargnies	20 412,385
Haybes	20 412,385
Hierges	20 412,385
Landrichamps	20 412,385
Montigny sur Meuse	20 412,385
Rancennes	20 412,385
TOTAL	244 948,69

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

